

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 564

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 564 23 octobre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Yvette Jaggi

564

Responsabilité et libertés

Les discours et les faits. Des contradictions flagrantes. Plus elles crèvent les yeux, et moins elles sont dites. Le silence est d'argent.

1980, année d'une campagne de l'Organisation mondiale de la santé sur le tabac, sur la nocivité du tabac.

Il suffit de lever les yeux sur les affiches qui inondent les emplacements adhoc, de parcourir les placards qui couvrent les pages des magazines et des quotidiens (en 1979, les cigarettes venaient en sixième position au palmarès des annonceurs, derrière les «entreprises commerciales», champion toutes catégories, les automobiles, les meubles, les vêtements et les banques et caisses d'épargne), il suffit de redécouvrir cette débauche publicitaire pour que s'impose la disproportion des moyens en jeu, confidentiels pour souligner les méfaits du tabac, massifs et omniprésents pour vanter les mérites de la fumée, associée à la témérité bon teint, au succès amoureux, même au goût de la nature et à l'amour de l'environnement. Ne riez pas: si les publicitaires ont ces culots-là, c'est qu'ils comptent que leurs arguments feront mouche, sur le conscient ou l'inconscient; ces slogans-là sont l'exact reflet de l'estime dans laquelle on tient le consommateur.

L'influence insidieuse de la publicité désamorce aisément les maigres efforts d'éducation sanitaire. Conditionnement intégral subi dans la satisfaction de la libre consommation. La boucle est bouclée lorsqu'à la moindre velléité de contre-attaque sous la forme d'un projet de réglementation engageant l'Etat, les défenseurs patentés des libertés individuelles s'autorisent à ricaner face à l'austérité calviniste des opposants et finissent par défendre le

droit aux excès sous le signe de la liberté du commerce et de l'industrie.

Dans ces conditions, pourquoi se priver de défendre la fumée sous le prétexte qu'elle contribue au financement de l'assurance-vieillesse? Pourquoi ne pas brandir la menace du chômage chez les producteurs et les distributeurs de cigarettes?

La liberté d'un commerce florissant et d'une industrie prioritaire et toute-puissante piège la liberté sociale et ligote les individus.

C'est dire en tout cas que, en l'état actuel des rapports de forces, l'appel à la responsabilité individuelle pour la santé, axe unanimement admis des réformes indispensables dans ce secteur, prend l'allure d'une farce idéologique.

Les principes et la politique

Guy Fontanet, démocrate-chrétien genevois, à titre de responsable du Département de justice et police, est notamment chargé des problèmes relatifs à la circulation. A l'assemblée de son parti, il s'est prononcé dernièrement, avec la majorité — voilà qui va faire plaisir à Kurt Furgler! — contre la loi instituant le port obligatoire de la ceinture de sécurité et du casque. «Oui à la vie», mais pas sur la route. Nuance.

Toujours à Genève. Conseiller d'Etat chargé du Département des finances et contributions, le radical Ducret a quant à lui entraîné son parti dans le refus des deux arrêtés fédéraux soumis au peuple le 30 novembre et qui transfèrent à la Confédération tout ou partie de deux recettes actuellement partagées avec les cantons: en toute solidarité confédérale.